ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 5787

Texte de la question

M. Joseph Klifa attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les inquietudes exprimees par les directeurs des centres d'hebergement et de readaptation sociale (CHRS) du Haut-Rhin concernant le financement de ces centres. Jusqu'a present, les centres d'hebergement etaient entierement finances par l'Etat. Desormais, il est prevu de transferer la moitie de ces frais sur le budget insertion RMI gere par le departement. Or il s'avere que cette instance departementale n'est pas en mesure d'assumer ce transfert de charge car l'ensemble des credits dont elle dispose, qui financent deja d'autres actions, ne suffirait pas a prendre en charge ces 50 p. 100 des depenses des CHRS. De ce fait, l'activite, mais egalement et surtout la raison d'etre et le but meme de ces centres sont menaces, car la mise en application de ce projet aurait pour consequence de transformer ces CHRS en de simples centres d'hebergement, sans l'accompagnement social qui est la condition sine qua non de l'engagement d'un processus d'insertion. Il en resulterait une augmentation significative des cas d'exclusion qui, malheureusement, ne cesse de progresser dans notre societe, malgre les efforts deployes par les responsables de ces CHRS. La situation est grave, car amputer partiellement les moyens des associations de reinsertion sociale, c'est reduire ce qui est bien souvent la bouee de sauvetage a laquelle peuvent encore s'accrocher les plus defavorises de nos concitoyens. Il lui demande en consequence de lui faire connaitre s'il n'est pas envisageable de reconsiderer ce projet, afin de permettre a ces structures d'insertion d'assumer pleinement leur mission grace a une dotation adequate de solidarite, a charge de l'Etat.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : M. Klifa Joseph
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5787
Rubrique : Centres de conseils et de soins
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE5787

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2988
Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3539